

4. Crédit d'engagement de CHF 110'000 pour l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage

Arrêté 1394

INTRODUCTION

Pour rappel, deux carrefours de la localité sont actuellement équipés de feux de signalisation, soit celui du **Faubourg** (ou "*ancienne gendarmerie*") et celui du **Tirage** (donnant accès au C2T).

Les mâts et les boîtes à feux datent de 1986 pour le carrefour du Faubourg et de 1991 pour celui du Tirage. Dans le cadre d'un crédit d'assainissement, accordé le 28 octobre 2010, les ampoules à incandescence ont été remplacées par des inserts LED et les boucles inductives ont été changées au profit de détecteurs hors sol (☞ système de feux par détection radar et par caméra).

En résumé, les différents éléments de l'installation en question datent de 1986 pour le câblage, 2003 pour le contrôleur et 2011 pour les caméras Traficam et les LED 230V.

ETAT DE SITUATION

Depuis 2014 déjà, la signalisation lumineuse précitées fait l'objet de pannes à répétition. Par courrier du 25 octobre 2017, le fournisseur actuel nous a informé de la fin de fabrication de certaines pièces de l'armoire de commande pour le 30 novembre de la même année et qu'il fallait, pour garantir le fonctionnement de l'installation, impérativement changer une carte dans les mêmes délais.

Le délai ayant été jugé trop court pour prendre la bonne décision, l'installation est restée en stand-by. Depuis, plusieurs pannes sont à signaler, telles que des changements d'ampoules, des capteurs ou boucle de détection défectueux, l'oxydation de composants électroniques, etc., tout cela pour d'importants frais d'exploitation. En outre, la Commune n'ayant pas conclu de contrat d'entretien, les délais d'intervention sont passablement longs et les frais de déplacement toujours plus onéreux.

L'augmentation sensible du trafic, le fait qu'en cas d'accident sur l'A5 le trafic est dévié par la RC5 et les deux carrefours précités, ainsi que les futurs projets de construction dans le sud de la localité, sont autant d'éléments qui nécessitent de reconsidérer l'installation dans son ensemble; cela afin de garantir une solution durable. Actuellement, bien que la signalisation routière soit en place en cas de panne du système lumineux (clignotants), il faut relever la difficulté des automobilistes à accorder la priorité aux piétons sur les passages prévus à cet effet. Relevons également que certains automobilistes ne prennent même plus la peine d'attendre que la priorité leur soit donnée pour passer, alors que le feu est rouge, créant ainsi du danger.

En fonction de la situation décrite ci-dessus et du danger qu'elle représente, un inventaire a été réalisé, entre l'entreprise de signalisation et le service de la sécurité publique. Cela, en partant du principe qu'il n'y avait aucune installation sur le carrefour.

Cette procédure a permis d'établir une analyse plus précise de l'état de situation, qui se résume de la manière suivante:

1. Les contrôleurs (principal et esclave) nécessitent d'être changés et reprogrammés;
2. Le matériel de détection en place est performant; cependant 3 détecteurs sont endommagés par le temps (*ils ont pris l'eau en raison de joints usés*) et doivent être changés pour garantir un bon fonctionnement;

3. Les boutons poussoirs pour piétons doivent tous être remplacés *(correspond à la mise aux normes et la modernisation du système pour éviter le vandalisme)*;
4. Les ampoules LED fonctionnent. Il n'est pas impossible de devoir en changer en raison des heures de fonctionnement;
5. Le matériel de câblage est réutilisable. Des contrôles seront effectués lors de la nouvelle installation.

ASSAINISSEMENTS ET MISES A NIVEAU A PREVOIR

Sur proposition des services techniques communaux et de la sécurité publique, l'entreprise ACET SA de Cheyres a été approchée par le Conseil communal pour proposer une solution et exposer les possibilités d'une installation remise à jour. Cette société, qui s'est montrée très disponible, répond aux souhaits et besoins d'une commune de notre taille. Ainsi, les possibilités suivantes offrent des solutions intéressantes et adaptées

1. Gestion des alarmes à distance *(possibilité de passer à l'orange clignotant depuis un smartphone) par un raccordement à la fibre optique*;
2. Nouvelle étude du trafic;
3. Programmation adaptée aux besoins *(ex. prioriser un axe aux heures de pointe)*;
4. Programmation pour éviter la pollution nocturne *(baisse d'intensité lumineuse et sonore à partir d'une certaine heure)*;
5. Détection de bouchons possible;
6. Période d'adaptation *(modifications possibles en cas de problèmes)*;
7. Diverses pannes pourraient être traitées par les services communaux *(ex. changement d'une ampoule, réglage d'un capteur, etc.)*;
8. La souplesse de programmation permet de pouvoir ajuster les réglages à notre convenance tout en tenant compte des projets de constructions à venir.

RECAPITULATION DES COÛTS:

Les différents travaux à prévoir se répartissent de la manière suivante:

❖ Boîtes à feux	CHF	2'520.00
❖ Contrôleurs	CHF	18'950.00
❖ Boutons poussoirs pour piétons	CHF	12'660.00
❖ Capteurs, système de détection	CHF	5'832.00
❖ Programmation	CHF	14'910.00
❖ Montage et raccordement	CHF	20'700.00
❖ Diverses fournitures (câbles, brides, écrans, etc.)	CHF	3'436.00
❖ Gestion du projet et contrôle électrique	CHF	4'240.00
❖ Divers et imprévus	CHF	8'325.00
❖ Location d'un contrôleur provisoire	CHF	10'000.00
❖ Total hors taxes	CHF	101'573.00
❖ TVA, 7,7%	CHF	7'821.00
❖ Total final TTC	CHF	109'394.00

CONCLUSION

L'installation précitée est vieillissante et les pannes répétées, rencontrées depuis plusieurs mois, impliquent un assainissement urgent de cet équipement. C'est pourquoi, en fonction de ce qui précède et pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1394.

Conseil communal

No 1394 Arrêté concernant un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 11 février 2019,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 110'000 est accordé au Conseil communal pour l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie à raison de 10% l'an à charge du chapitre 61500 "*Routes communales*".
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 28 mars 2019.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

Le secrétaire: